



UN COMPOSTEUR COLLECTIF A LA CROIX-DE-FER



UN COMPOSTEUR COLLECTIF A LA CROIX-DE-FER

sommaire



<< communiqué de presse page 2

<< le compostage, c'est quoi ? page 3

<< le composteur de la Croix-de-Fer page 4

>> **contacts presse**

Direction de la Communication

Céline Julien Tél. 05 65 20 87 07

Emmanuelle Labruyère Tél. 05 65 20 87 12

Fax. 05 65 20 87 09

courriel : communication@mairie-cahors.fr

UN COMPOSTEUR COLLECTIF A LA CROIX-DE-FER

communiqué de presse



En France, la production de déchets est en constante augmentation de 1 à 2% par an.

Aujourd'hui un habitant du Lot produit en moyenne 544 kg de déchets par an. 43% de ces déchets sont valorisés alors que les 57% restants sont encore stockés ou incinérés.

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) accompagnent les initiatives visant à réduire la production à la source c'est-à-dire dans les foyers.

Le principe est de faire participer les Français à la gestion de leurs déchets avec comme objectif du Grenelle de :

- Diminuer de 15 % les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération et réduire la production d'ordures ménagères de 7 % sur 5 ans.
- Limiter le traitement des installations de stockage et d'incinération à 60 % des déchets produits sur le territoire, afin de favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation.

Le Grand Cahors collecte chaque année près de 14 000 tonnes de déchets.

En moyenne, on estime que les déchets organiques représentent 30% du poids de la poubelle et que 100 kg de déchets, par foyer et par an, peuvent être valorisés localement par cette technique.

C'est une **action concrète de l'Agenda 21** que les habitants du quartier de la Croix-de-Fer vont découvrir. **La Ville de Cahors et ses partenaires, le Grand Cahors, l'ADEME, le SYDED et l'IME de Vire-sur-Lot ont décidé d'implanter ce composteur collectif dans ce quartier en raison des atouts importants dont il dispose, notamment l'Espace Social et Citoyen qui servira de relais pour la diffusion de l'information et la sensibilisation de la population au geste du tri.**

Ce composteur est également placé tout près des jardins familiaux, adossés à de l'habitat collectif et dans un secteur également pavillonnaire ; des conditions idéales pour sensibiliser les jardiniers.

La Maison du Citoyen jouera un rôle important dans cette démarche : elle sera dotée de bio-seaux permettant un tri qualitatif des déchets organiques. Ces bio-seaux seront distribués aux personnes intéressées. Le compost sera ensuite utilisé pour l'opération de fleurissement du quartier.

UN COMPOSTEUR COLLECTIF A LA CROIX-DE-FER

le compostage, c'est quoi ?



Le compostage consiste à déposer dans un composteur une partie des déchets biodégradables :

- > **Les déchets de jardin non traités** : tonte de pelouse, fleurs et plantes fanées, paille et foin, petits branchages.
- > **Les déchets de cuisine d'origine végétale** : épiluchures, fruits et légumes abîmés, restes de repas sans viande, le marc de café, sachets de thé, pain rassis.
- > **Les déchets ménagers non alimentaires** : fleurs et plantes d'intérieur, cendre refroidie, sciure et copeaux de bois, cartonnettes et papiers peu imprimés et de petite taille, essuie-tout.

Le principe du compostage consiste à reproduire ce qui se passe naturellement dans les litières de forêt ou de prairie : sous l'action de micro-organismes et de petits animaux, la matière organique se dégrade lentement et se recompose en un substrat proche de l'humus qui enrichit le sol. Le compostage des déchets organiques est une technique très simple, mais qui nécessite une attention régulière.

Sous l'action de l'oxygène de l'air, les biodéchets subissent une oxydation. **Cette bio-oxydation est due à divers micro-organismes qui se développent naturellement** (champignons, bactéries, actinomycètes). La vitesse de cette dégradation dépend directement des conditions du milieu et des caractéristiques du produit à composter (rapport carbone/azote, humidité, teneur en oxygène,...). Maîtriser et optimiser ces paramètres permet la fabrication d'un compost de qualité, sans odeur, avec un cycle relativement court (5 à 8 mois).

Que fait-on avec du compost ? Le compost est un amendement organique naturel et gratuit. Il renforce le stock d'humus et améliore les qualités physiques (meilleure circulation et rétention d'eau, enracinement et travail plus faciles) et biologiques du sol (régénération et entretien de la vie du sol : micro-organismes, invertébrés). Il augmente la fertilité du potager et constitue donc une très bonne alternative à l'utilisation d'engrais chimiques de synthèse dans les jardins potagers. Il peut être considéré comme un engrais à action lente car il contient de nombreux éléments nutritifs (minéraux et oligo-éléments). Contrairement aux engrais chimiques, le compost entretient et favorise la vie du sol et les cultures fertilisées au compost sont moins sensibles aux maladies et aux ravageurs des jardins.

Il existe deux techniques d'introduction de compost dans le sol : le mulching (en surface) : le compost frais (moins de 3 mois) peut être utilisé comme mulch, en couches minces à l'automne. S'il a été préalablement tamisé, il pourra être incorporé sans problème au printemps suivant dans le sol, selon son degré d'évolution. **L'amendement** (enfoui) : le compost mûr (de 4 à 10 mois) peut être incorporé superficiellement aux 5 à 15 premiers centimètres du sol, à des doses de 1 à 5 litres par mètre carré.

UN COMPOSTEUR COLLECTIF A LA CROIX-DE-FER

le composteur de la Croix-de-Fer



Pourquoi un compostage collectif à la Croix-de-Fer ?

Après la mise en place de la collecte sélective des emballages et papiers, du verre, il est temps de passer la vitesse supérieure pour atteindre les objectifs nationaux de valorisation des déchets et contribuer à la préservation de notre environnement.

Les habitants peuvent agir sur la réduction des déchets à la source par le compostage et en prenant en compte la production de déchets dans leurs comportements d'achat.

Les atouts du quartier de la Croix de Fer :

- > Présence d'habitat collectif et pavillonnaire,
- > Présence de jardins familiaux et individuels,
- > Présence de l'Espace Social et Citoyen, structure animatrice du quartier et d'un atelier cuisine,
- > Volonté de l'Espace Social et Citoyen de porter un projet de développement durable, vecteur de lien social.

Les étapes de la réalisation

- > Commande d'un composteur sur mesure à l'Institut Médico-Educatif (IME) de Vire-sur-Lot,
- > Mise en place d'un composteur à proximité de l'Espace Social et Citoyen,
- > Formation des animateurs de l'Espace Social et Citoyen, équipement de la cuisine en bio-seaux, présence d'affiches rappelant les consignes de tri,
- > Mise en place de la récupération des déchets compostables de cuisine dans le cadre des ateliers cuisine,
- > Mise en place du tri des emballages et des déchets compostables de cuisine dans le cadre de la location de la salle de la Maison du Citoyen,
- > Information aux habitants du quartier de la Croix-de-Fer et des environs sur le tri des déchets et la possibilité d'utiliser le composteur collectif par distribution dans les boîtes aux lettres,
- > Mise à disposition gratuite de bio-seaux,
- > Sensibilisation des jardiniers à la pratique du compostage,
- > Surveillance du processus par les animateurs, le service environnement du Grand Cahors et le service espaces verts de la Ville de Cahors.

Qui fait quoi

L'Espace Social et Citoyen de la Croix-de-Fer anime l'opération avec le service Agenda 21 de la Ville de Cahors. Le pôle environnement et développement durable du Grand Cahors fournit le composteur, apporte un soutien technique, observe les bonnes pratiques de tri et évalue les résultats. Le service espaces verts de la Ville de Cahors apporte son soutien technique pour assurer un bon fonctionnement du composteur.

Le SYDED fournit des bio-seaux pour le lancement de l'opération, met en place les documents de communication, forme les animateurs de l'Espace Social et Citoyen et les personnes volontaires.